

Compte Engagement Citoyen (CEC): Comment ça marche ?

Avec la participation de :

Amandine Hubert & Philippe Mobbs de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPPVA), Ministère de l'Education nationale

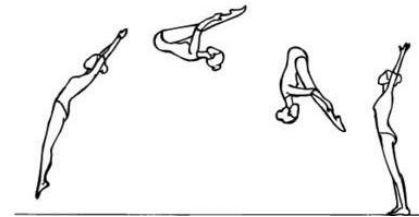
Et le soutien de :



1 heure pour...

Avoir un rappel sur ce qu'est le Compte Engagement Citoyen

Savoir quelles sont les activités éligibles



Comprendre qui déclare les activités et comment



Avoir une démonstration en ligne du dispositif



Le Compte d'engagement citoyen

- ❖ Le cadre et les conditions d'éligibilité des activités bénévoles, volontaires et réservistes éligibles
- ❖ Comment, quand et qui les déclare
- ❖ Démonstration du *compte bénévole* et *compte asso*
- ❖ Questions fréquentes et service d'assistance



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Un dispositif de l'Etat de reconnaissance des bénévoles, volontaires et réservistes

- Le compte d'engagement citoyen (CEC) reconnaît le rôle citoyen joué au service de la collectivité par certains individus très investis (conditions d'éligibilité).
- Il valorise et accompagne cette citoyenneté régulière et importante par des droits individuels à formation supplémentaires, financés par l'Etat, dont le bénéficiaire décide de l'usage (moment de la mobilisation des droits, objet de la formation, formation professionnelle ou associative, acteur de la formation).
- Ces droits viennent s'ajouter à ceux déjà détenus sur le compte personnel de formation (CPF), visibles sur le compte personnel d'activité (CPA).
- Ce dispositif s'adresse à tous : dès 16 ans, pour tous les actifs quel que soit leur statut, et pour les retraités.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Les activités éligibles

Des droits à formation sont accordés sous conditions :

- 1. De mission** : à tout bénévole membre de l'instance de direction (conseil d'administration, bureau...) ou à tout bénévole encadrant d'autres bénévoles (pas des volontaires ni des participants ou bénéficiaires),
- 2. De durée** : ayant consacré dans une année civile 200 heures dans une ou plusieurs associations, dont 100 heures au moins dans l'une d'elle,
- 3. D'association** : Dans une ou plusieurs associations déclarée(s) depuis 3 ans au moins et dont l'ensemble des activités sont cités à l'article 200 du code général des impôts : philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Le dispositif bénéficie aussi à d'autres publics d'engagés associatifs :

- *Les volontaires ayant conduit une mission de service civique de 6 mois continus sur une ou deux années civiles ;*
- *Certains réservistes (ex. réserve civique).*



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Les droits octroyés

- La validation des activités citoyennes éligibles permet de se voir octroyer un forfait de 240 euros sur le compte personnel de formation (CPF), versé par l'Etat, pour le financement de formations choisies par le titulaire du compte.
- Ces droits peuvent être cumulés jusqu'à un plafond de 720 euros au-delà duquel les droits doivent commencer à être consommés pour pouvoir être à nouveau cumulés.
- Pour les actifs (salariés, agents publics, demandeurs d'emploi), ces droits s'ajoutent à ceux déjà détenus sur leur compte personnel de formation.

Les formations sont au choix du bénéficiaire qui peut les mobiliser :

- pour une formation dans le cadre de son parcours professionnel (formation sanctionnée par une certification, permis de conduire, accompagnement à la VAE, bilan de compétences, accompagnement à la création/reprise d'entreprise),
- pour une formation dans le cadre de son parcours associatif, bénévole ou volontaire.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Comment, quand et qui les déclare

Les bénévoles intéressés par ce dispositif doivent faire **une démarche volontaire de déclaration de leurs activités éligibles**, le bénévolat n'étant pas connu de l'administration.

Cette déclaration se fait en deux étapes :

- 1) Déclaration des activités par les bénévoles qui souhaitent bénéficier de ce dispositif ;
- 2) Validation de sa ou ses déclaration(s) par son ou ses association (s).

Pour tous les autres publics éligibles, et notamment pour les services civiques et les réservistes, les droits sont automatiquement télé-versés sur le compte personnel de formation du bénéficiaire grâce aux fichiers administratifs existants.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Comment, quand et qui les déclare

Etape 1 : La déclaration du bénévole

La déclaration se fait sur le téléservice « Le compte bénévole » :
www.associations.gouv.fr/compte-benevole

Elle permet de **renseigner les trois éléments nécessaires à apprécier l'éligibilité** du déclarant :

- L'éligibilité de l'association ;
- La mission du bénévole dans l'association ;
- Le temps consacré à cette mission.

Il est possible de faire autant de déclarations que d'associations dans lesquelles le bénévole est investi.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



mon**compte**
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Comment, quand et qui les déclare

Etape 2 : La validation du dirigeant bénévole « valideur CEC »

Les éléments de la déclaration doivent être attestés par un dirigeant de l'association.

La validation est réalisée sur « Le compte association », plateforme pour les associations offrant plusieurs services (actualisation et stockage des données administratives, demande de subvention en ligne, validation des déclarations CEC).

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Un seul dirigeant bénévole peut s'identifier comme assumant cette fonction de valideur pour chaque association ou établissement. Il est nécessairement membre de l'instance de direction, qu'il soit le président ou tout autre bénévole de cette instance. L'identification du valideur sur « Le Compte association » se fait par **une adresse mail indispensable pour recevoir les déclarations.**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Comment, quand et qui les déclare

❖ Pour les activités bénévoles réalisées en 2017 :

La déclaration est possible jusqu'au 28 février 2019 inclus.

La validation est possible jusqu'au 19 mars 2019 inclus.

❖ Pour les activités bénévoles réalisées en 2018 :

La déclaration est possible (à compter du 1^{er} mars) jusqu'au 30 juin 2019.

La validation est possible jusqu'au 31 décembre 2019.

❖ Pour les activités bénévoles réalisées en 2019 :

La déclaration est possible (à compter du 1^{er} janvier 2019) jusqu'au 30 juin 2020.

La validation est possible jusqu'au 31 décembre 2020.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

Affichage des droits

Si le bénévole ou le service civique est éligible, les droits apparaîtront sur son compte personnel d'activité (CPA) et son compte personnel de formation (CPF) :

- au printemps 2019 pour les droits acquis au titre des activités réalisées en 2017 ;
- fin 2019 pour ceux acquis au titre des activités réalisées en 2018.
- En début de chaque année civile par la suite.

Les activités de réserviste civique n'étant éligibles qu'à compter de celles réalisées en 2018, les droits apparaîtront donc fin 2019.

Les formations éligibles seront également visibles sur ce portail.



CREATION DE VOTRE COMPTE

Vous êtes déjà enregistré sur le compte association ? Dans ce cas, connectez-vous directement avec l'adresse de messagerie et le mot de passe de votre compte association.

M Mme

Nom

Prénom

N° de sécurité sociale (les 13 premiers chiffres)

Adresse de messagerie

Mot de passe

Confirmez le mot de passe

CRÉER CE COMPTE

SE CONNECTER

AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

Saisissez le n° RNA ou n° SIREN de votre association



Pour identifier plus facilement le n° RNA ou le n° SIREN de votre association, veuillez consulter notre [plateforme de recherche](#).

Si votre association ne dispose pas d'un n° SIREN, nous vous recommandons d'en informer les dirigeants de votre association afin qu'ils effectuent la démarche d'attribution d'un n° SIREN. Il est indispensable que l'association dispose d'un n° SIREN pour être éligible au Compte d'Engagement Citoyen.

A PROPOS

Présentation du service
Données personnelles
Le compte asso

OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso
[Data.gouv.fr](#)
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance
Contact

Version: 1.0.0

[Vie-publique.fr](#) - [Legifrance.gouv.fr](#) - [Data.gouv.fr](#) - [Gouvernement.fr](#) - [France.fr](#)

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017



n° RNA : W

n° SIREN :

SUIVI DES DÉCLARATIONS

DÉCLARATION DES HEURES DE BÉNÉVOLAT 2017

Je soussigné, Madame

CONFIRMER MON ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

- J'atteste siéger dans l'organe de direction ou d'administration de l'association
- J'atteste exercer la fonction de bénévole encadrant d'autres bénévoles

DÉCLARER MES HEURES DE BÉNÉVOLAT

Déclare avoir effectué pour l'ensemble de l'année 2017 dans le cadre de mon activité de bénévolat au sein de l'association le nombre d'heures suivants

En tant que membre de l'organe de direction ou d'administration*

Commentaire

ENREGISTRER

OUVERTURE DES DONNEES

ASSISTANCE ET CONTACT





n° RNA : W

n° SIREN :

SUIVI DES DÉCLARATIONS

DÉCLARATION DES HEURES DE BÉNÉVOLAT 2017

Je soussigné, Madame

Confirmer l'enregistrement de la déclaration

Vous êtes sur le point d'enregistrer votre déclaration. Vous pourrez par la suite la modifier jusqu'au **18/05/2025**, tant qu'elle n'a pas été traitée par le valideur CEC de votre établissement.

- J'atteste siéger dans l'organe de direction ou d'administration d
- J'atteste exercer la fonction de bénévole encadrant d'autres bér

NON

OUI

DÉCLARER MES HEURES DE BÉNÉVOLAT

Déclare avoir effectué pour l'ensemble de l'année 2017 dans le cadre de mon activité de bénévolat au sein de l'association le nombre d'heures suivants

En tant que membre de l'organe de direction ou d'administration*

400

Commentaire

ENREGISTRER

A PROPOS

OUVERTURE DES DONNEES

ASSISTANCE ET CONTACT



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation



Notifications

CEC-18-0001037

Déclaration est "Refusée"

30/01/2019 17h15

CEC-18-0001037

Création

30/01/2019 17h14

CEC-18-0001033

Création

30/01/2019 16h19

CEC-18-0000469

Déclaration est "Refusée"

18/01/2019 11h55

CEC-18-0000469

SUIVI DES DÉCLARATIONS

N° de déclaration, N° de siret...



État:

Année de référence:

Inclure les déclarations supprimées Non

N° de déclaration	Association	Siret	Année de référence	Nombre d'heures déclarées	État de la déclaration	Détails	Date de déclaration	Actions
CEC-18-0000206	MUSIQUE POUR TOUS	80958378400016	2017	20	Refusée		15/01/2019 12h00	
CEC-18-0000349	MUSIQUE POUR TOUS	80958378400016	2017	20	Validée		16/01/2019 15h03	
CEC-18-0000469	LIGUE REGIONALE GRAND EST DE RUGBY	83753566500017	2017	1	Refusée		18/01/2019 11h54	
CEC-18-0001037	CENTRE SOCIAL RURAL DE LAMORLAYE	50265569900010	2017	1	Refusée		30/01/2019 17h14	



TUTORIEL : « SE DECLARER VALIDEUR CEC »

Utilisateur ayant déjà un compte sur « Compte asso »

CONNEXION

Adresse de messagerie

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

Connectez-vous sur « Le compte asso » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

A PROPOS

Présentation du service
Données personnelles

OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance
Contact
FAQ

Version: 1.4.0

[Vie-publique.fr](#) - [Legifrance.gouv.fr](#) - [Data.gouv.fr](#) - [Gouvernement.fr](#) - [France.fr](#)

CREATION DE VOTRE COMPTE

Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.

M Mme

François

Président

president@asso.org

.....

.....

CRÉER CE COMPTE

SE CONNECTER

Créez votre compte : suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail de confirmation vous demandant de valider votre compte. Ce lien sera utilisable pendant 24 heures.

En cas de non réception du mail, vous pouvez contacter l'assistance par mail : djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr

AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

Saisissez le n° RNA ou n° SIREN de votre association

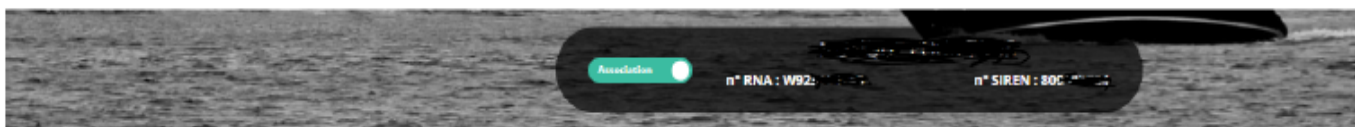
Saisissez le numéro RNA ou SIREN de votre association. Le numéro SIREN est le numéro fourni par l'INSEE. Le numéro RNA est le numéro d'immatriculation fourni par la préfecture lors de la création de l'association. Il se trouve sur le récépissé de création. Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez effectuer une



1

/ 2





- › Identité
- › Adresses et coordonnées
- › Activités
- › Composition
- › Affiliations

Siège: 2 bis RUE Henri Ta

Personnes physiques

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Adresse électronique	Représentant légal	Valideur CEC	Publication internet	Actions
Monsieur	*****ent	Pré*****	Président	012345678	président@asso.org	✓	✓	×	 
Madame	*****ère	Tré*****	Trésorière	012345687	tresoriere@asso.org	✓	×	×	 

Le valideur est celui qui est coché (et non la croix)
Si aucun valideur n'est défini, cliquez sur le plus et ajoutez les coordonnées du « valideur CEC »
Si vous souhaitez modifier le « valideur CEC » de votre établissement, commencez par retirer cette fonction à la personne sélectionnée puis saisissez les coordonnées du « valideur CEC »

Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte

Suivi ▾

i

Association : ~~XXXXXXXXXX~~

N° RNA W923004745 N° SIREN 809583784

Demander une subvention

Valider les heures CEC des bénévoles

A PROPOS

Présentation du service
Données personnelles

OUVERTURE DES DONNEES

DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance
Contact
FAQ

Version: 1.5.0

[Vie-publique.fr](#) - [Legifrance.gouv.fr](#) - [Data.gouv.fr](#) - [Gouvernement.fr](#) - [France.fr](#)

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017



Notifications

CEC-18-0000497

Déclaration est "Refusée"

01/02/2019 15h54

CEC-18-0001143

Création

01/02/2019 15h51

CEC-18-0000497

Création

18/01/2019 18h12

CEC-18-0000349

Déclaration est "Validée"

SUIVI DES DÉCLARATIONS

RECHERCHER UNE DÉCLARATION





Association *:

Recherche:

États:

Années de référence:

Etablissements:

N° de déclaration	Bénévole	Siret	Année de référence	Nombre d'heures déclarées	État de la déclaration	Détails	Date de déclaration	Validation
CEC-18-0001143	françois président 	80958378400016	2017	1	En attente de décision		01/02/2019 15h51	 

Quelques questions

1. Le valideur reçoit les alertes sans pouvoir accéder à l'onglet Validation. Que faire ?

Pour qu'un utilisateur du *Compte asso* puisse accéder aux déclarations à valider, il est nécessaire que l'adresse de messagerie du valideur CEC soit la même que celle du compte de l'utilisateur.

Ainsi, si un utilisateur du compte asso ne voit pas de déclarations à valider, il doit (au choix) :

- Modifier l'adresse de messagerie du valideur CEC (dans la section « Personnes physiques » des informations administratives de LCA) pour qu'elle soit la même que celle de son *Compte asso* ;

Ou

- Modifier l'adresse de messagerie de son *Compte asso* (dans l'écran « profil ») pour qu'elle soit la même que celle du valideur CEC.

S'il y a changement d'adresse de messagerie, toutes les déclarations (y compris celle déjà validées) seront uniquement visibles par l'utilisateur du *Compte asso* dont l'adresse de messagerie est la même que celle du valideur CEC.

2. Quand plusieurs valideurs sont identifiés dans *Le compte asso*, comment faire pour n'en garder qu'un ?

- S'il y en a deux, il suffit de désactiver la case à cocher « valideur CEC » de la personne physique dont on ne souhaite pas qu'elle ait ce rôle ;

- S'il y en plus de deux, il convient de contacter l'assistance utilisateurs en communiquant le n° Siret de l'asso ou de l'établissement.

3. Puis-je modifier ma déclaration de bénévole sur *Le compte bénévole* ?

Tant qu'elle n'a pas été traitée, je peux la modifier, en allant dans l'écran de Suivi des déclarations.

Si elle est traitée par le valideur CEC (validée ou refusée), elle n'est plus modifiable.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



moncompte
activité.gouv.fr

+



mon
CompteFormation

En savoir plus

Pour s'informer :

La plaquette du compte d'engagement citoyen

Le portail d'information sur le compte d'engagement citoyen et la vie associative

Pour faire les démarches de déclaration et de validation des activités bénévoles :

Le téléservice « *Le compte bénévole* » pour déclarer ses activités + l'assistance



Le téléservice « *Le compte association* » pour déclarer le mail du valideur CEC et pour recevoir les déclarations à attester + l'assistance



Tout sur : www.associations.gouv.fr, rubrique Compte d'engagement citoyen



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Pour toute question technique relative aux téléservices, contactez l'assistance en haut à droite des écrans du Compte bénévole et du Compte Association



Pour s'informer, accéder au catalogue de formations, suivre ses droits et les mobiliser pour des formations, le portail Mon compte d'activité : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public>



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE



MERCI A TOUS.TES!

